

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 5

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le treize novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*parti avant le vote de la question n°43*) et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FERRON Yves ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/226

OBJET : MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENT DES CAISSES, CREATION DE VESTIAIRES ET BUREAUX POUR LE PERSONNEL SUR LA STATION DE SAINTE ANNE – LOT N°2 « PLOMBERIE » ATTRIBUE A SAS DL PLOMBERIE – AVENANT N°1

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2018/78 du 27 Mars 2018 approuvant le programme de travaux d'aménagement des caisses et des locaux de travail de la station de Sainte Anne pour un coût global d'opération de 100 000 € HT et autorisant la Présidente à signer les marchés à intervenir suite à un appel d'offres lancé selon la procédure adaptée ;

VU le marché de travaux lot n°2 « Plomberie » notifié le 30/08/2018 à l'entreprise SAS DL PLOMBERIE pour un montant de 8 785.50 € HT ;

CONSIDERANT qu'en cours de chantier certaines adaptations techniques imprévues se sont avérées nécessaires, générant des prix nouveaux et une moins-value globale de **1 285.50 € HT**, soit – 14.632 % du montant initial du marché ;

VU le projet d'avenant n°1 au dit marché établi à cet effet ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 15 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à passer avec la société DL PLOMBERIE susvisée,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que les crédits afférents à cette opération sont prévus au budget annexe Régie Ubaye Ski 2018,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.